

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 75-1843/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 75-1843/PCG

Ministère PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 10 octobre 1975
Numéro JO n° 20 du 25/10/1975	Date du numéro 25 octobre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de: Trois mois, à M. Ibrahim Said Mabrouk, né en 1955 à Djibouti, fils de Said Mabrouk et de Aicha Mohamed, sans profession, demeurant Q. 4, Av. 21, M. 45, à Djibouti. Six mois, à M. Mohamed Said Abdallah, né en 1945 à Dikhil, fils de Said Abdallah et de Oulous Guedi, technicien à l'hôpital Peltier, demeurant Q. 6, rue de Zeïla, M. 3, à Djibouti. Six mois, à M. Rota Gilbert, né le 9.12.1954 à Annecy (Haute-Savoie), fils d'Antoine et de Boissier Marie, militaire, adresse actuelle chez Mme Boissier Marie, 11, rue de la Solidarité = 74000 Annecy – France. Un an, à M. Omar Hassan Elmi, né en 1922 à Djibouti, fils de Hassan Elmi et de Aicha Elmi, entrepreneur, demeurant cité du Stade, M. 6124, à Djibouti. Un an, à M. Ahmed Isse Egueh, né le 25.1.1953 à Djibouti, fils de Isse Egueh et de Oubado Dougaleh, sans profession, demeurant Q. 7, Bd. 49, M. 25, à Djibouti. Un an, six mois, à M. Djinah Ahmed Mohamed, né en 1938 à Djibouti, fils de Ahmed Mohamed et de Kadidja Gadiche, magasinier, demeurant Q. 5, R. 2, M. 24, à Djibouti. Deux ans, à M. Martin Claude, né le 8.8.1955 à Alex (Drôme), fils de René et de Gentiane Catherine, militaire, adresse actuelle : quartier Morgerie – 26400 Alex – France.